

COMMUNE NOUVELLE
LIVAROT – PAYS D'AUGE

Délibération N° 03.07.2023 / 04

LUNDI 3 JUILLET 2023 à 18 HEURES 30

SÉANCE PUBLIQUE
AU TELECENTRE
Rue Delaplanche à LIVAROT

Nombre de conseillers en exercice : 69
Nombre de présents : 38
Nombre de pouvoirs : 6
Absents sans pouvoirs : 25
Majorité absolue : 35

L'an **DEUX MIL VINGT TROIS**, le **3 juillet**, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune Nouvelle « Livarot – Pays d'Auge », légalement convoqué le 27 juin 2023, s'est réuni en séance publique, au Télécentre, rue Delaplanche à Livarot, sous la Présidence de Monsieur Frédéric LEGOUVERNEUR, Maire.

Etaient présents : Mme Renée ANDRÉ, Mr Guillaume ANNE, Mr Roland BAUCHET, Mr Jean-Claude BENARD, Mme Vanessa BONHOMME, Mme Josette BRACONNIER, Mr Frédéric CANET, Mme Charlotte CHEVALLIER, Mme Géraldine DE BONAFOS, Mme Martine DESHAYES, Mr Jean-Louis DESMONTS, Mme Pauline DOLIGEZ, Mme Marianne FLORAT, Mr Fabrice FOUCHET, Mr Alain FOUQUET, Mr Mickaël FOUQUET, Mr François GILAS, Mme Véronique HOMMAIS, Mme Jacqueline JULIEN, Mr Didier LALLIER, Mme Sandrine LECOQ, Mr Xavier LEMARCHAND, Mr Christophe LERNER, Mr Philippe LESAULNIER, Mr Dominique LESUFFLEUR, Mme Françoise MECKERT, Mr Dominique MOREAU, Mme Pascale PAYNEL, Mme Emilie PIEDNOIR, Mr Michel PITARD, Mme Estelle PLANCHON, Mr Philippe SOETAERT, Mr Yohann-Cédric TELLIER, Mr Jean TURQUETY, Mme Isabelle VAN DER TUIJN, Mr Joël VREL, Mme Nathalie ZEYMES, formant la majorité des Conseillers en exercice.

Absents ayant donné pouvoirs :

- Mr Daniel ANTOINE, pouvoir à Mr Philippe SOETAERT.
- Mr Jack BOISJOLY, pouvoir à Mme Véronique HOMMAIS.
- Mr Philippe GUILLEMOT, pouvoir à Mr Joël VREL.
- Mme Sylvaine HOULLEMARE, pouvoir à Mr Christophe LERNER.
- Mr Paul-Jean RIOULT DE NEUVILLE, pouvoir à Mr Frédéric LEGOUVERNEUR.
- Mme Anne-Marie SEGUIN, pouvoir à Mr Jean-Louis DESMONTS.

Absents excusés :

- Mr Patrick BEAUJAN.
- Mr Bernard DORIO.
- Mme Mireille DROUET.
- Mme Edwige HAYS.
- Mme Chantal POUCHARD.

Absents :

- Mme Virginie BARRIERE.
- Mme Evelyne BOUDEVIN.
- Mr Nicolas CHEREL.
- Mme Solène CUDENNEC.
- Mr Régis DUBOIS.
- Mr Thibault ECALARD.
- Mr Jérôme EDON.
- Mme Violaine GAUDEMER.
- Mr Arnaud JERU.
- Mme Véronique LADROUE.
- Mr Mickaël LAFOSSE.
- Mme Virginie LAURO.
- Mr Denis LE GOUT.
- Mme Jeannine LECLERC.
- Mme Stéphanie MARTIN.
- Mme Laure MONTREUIL.
- Mme Christine MOTTÉ.
- Mr Arnaud PHILIPPE.
- Mme Pascaline PHILIPPON.
- Mme Audrey QUERUEL.

Mme Sandrine LE COQ est désignée secrétaire de séance.

CREATION D'UN SERVICE COMMUN POUR LE SUIVI-ANIMATION DES OPERATIONS PROGRAMMEES D'AMELIORATION DE L'HABITAT - RENOUELEMENT URBAIN DU CENTRE-VILLE DE LISIEUX ET DES CENTRES-BOURGS DE LIVAROT ET SAINT-PIERRE-SUR-DIVES (COMMUNES DELEGUEES DE LIVAROT – PAYS D'AUGE ET SAINT-PIERRE-EN-AUGE)

La Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie a lancé le 04 novembre 2022, en partenariat avec l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat (ANAH) et les communes de Lisieux, Livarot – Pays d'Auge et Saint-Pierre-en-Auge deux Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat-Renouvellement Urbain (OPAH-RU) sur le centre-ville de Lisieux et les centres-bourgs des communes déléguées de Livarot et Saint-Pierre-sur-Dives. Pour ces deux OPAH-RU il a été convenu d'un suivi-animation mixte, à savoir une partie des missions confiées à un opérateur extérieur, et une autre confiée à l'équipe en régie au sein du service habitat de la CALN.

La répartition des missions entre l'équipe en régie et l'opérateur est la suivante :

	Régie habitat	Opérateur
Premier accueil	X	
Communication	X	
Dossier rénovation énergétique		X
Dossier autonomie		X
Ravalement de façade	X	
Lutte contre l'habitat indigne	X	
Lutte contre la vacance	X	
Copropriétés		X

En cas d'impossibilité pour l'équipe en régie de réaliser l'ensemble de ses missions au motif d'un effectif incomplet ou d'un nombre de dossier trop important, le service activera l'accord cadre à bon de commande dans le cadre de son marché avec l'opérateur SOLIHA. Cet accord-cadre à bon de commande concerne les missions de ravalement de façade et de lutte contre l'habitat indigne et dégradé.

L'équipe en régie est co-financée par l'ANAH, la CALN, et les communes de Lisieux, Livarot – Pays d'Auge et Saint-Pierre-en-Auge. La création d'un service commun entre la CALN et les communes permettra donc le financement de cette équipe (les modalités financières et les conditions de versement sont détaillées dans les trois conventions en annexe de la présente délibération).

Le remboursement des frais de fonctionnement du service commun s'effectue sur la base d'un coût unitaire de fonctionnement multiplié par le nombre d'unités de fonctionnement, constaté par la Communauté d'agglomération.

Pour les missions réalisées en régie par les agents du service commun :

- Le coût unitaire de fonctionnement est le coût d'une heure de travail du service commun

- L'unité de fonctionnement est exprimée par le nombre d'heures dédiées à la réalisation des missions incombant à l'équipe en régie.

Pour les missions externalisées :

- Le coût unitaire est le coût d'un dossier tel que prévu par la ligne du bordereau des prix unitaires correspondantes dans l'accord-cadre conclu par la Communauté d'agglomération avec SOLIHA

- L'unité de fonctionnement est exprimée par le nombre de dossiers pris en charge.

Ce remboursement ne pourra excéder les montants inscrits dans les conventions d'OPAH-RU à savoir :

- Pour Lisieux, 25 000€ par an

- Pour Saint-Pierre-en-Auge, 12 500€ par an

- Pour Livarot – Pays d'Auge, 12 500€ par an

Les conventions sont conclues pour une durée de 5 ans. Elles s'appliquent à compter du 4 novembre 2022 jusqu'au 3 novembre 2027.

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 13 décembre 2021 approuvant la convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain (OPAH RU) multi – sites sur les centres-bourgs de Livarot – Pays d'Auge et Saint-Pierre-en-Auge (centres-bourgs communes historiques de Livarot et Saint-Pierre-sur-Dives)

Le Conseil Municipal devra :

- Approuver la création d'un service commun pour le suivi-animation des OPAH-RU du centre-ville de Lisieux et des centres-bourgs de Livarot – Pays d'Auge et de Saint-Pierre-en-Auge,
- Autoriser le Maire ou son représentant à signer les conventions ainsi que tous documents y afférents et d'éventuels avenants mineurs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la création d'un service commun pour le suivi-animation des OPAH-RU du centre-ville de Lisieux et des centres-bourgs de Livarot – Pays d'Auge et de Saint-Pierre-en-Auge,
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer les conventions ainsi que tous documents y afférents et d'éventuels avenants mineurs.

Pour extrait certifié conforme au registre, le 3 juillet 2023.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060515-20230703-2023-07-06-04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/2023



Le Maire de la Commune,
« Livarot – Pays d'Auge »
Frédéric LEGOUVERNEUR